

# LE CANADA

Organe de la Population Canadienne-française d'Ontario

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OTTAWA, SAMEDI 19 NOVEMBRE 1887.

OSCAR McDONELL, Directeur

LE NUMERO : 2 CENTS.

## LE CANADA

FONDÉ EN 1870

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Tu an, pour la ville.....\$4.00

en dehors de la ville.....3.00

EDITION SEMAIDNAIRE

Tu an.....\$1.00

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St Patrice

411 et 416 rue Sussex.

## LE CANADA

Ottawa 19 Nov. 1887

AUX LECTEURS

Je prends, aujourd'hui, la direction du Canada, dont la publication est suspendue depuis quatre semaines, et je crois devoir donner quelques explications à ses anciens abonnés, comme au public en général.

Le Canada est passé entre mes mains sans changer de drapeau, c'est dire qu'il continuera avec une nouvelle vigueur. L'œuvre patriotiquement commencée par ses devanciers, qui est de servir spécialement d'interprète aux canadiens-français, partout où ils se trouvent, mais sans jamais afficher un esprit étroit à l'égard des autres nationalités.

Le Canada reste conservateur et combattra dans la mesure de ses forces les faux réformistes des diverses provinces.

Je me suis assuré d'une collaboration expérimentée, et j'espère que je réussirai à offrir au public un grand journal, rempli d'articles aussi intéressants que variés.

La politique, la télégraphie, les nouvelles locales, le commerce, l'industrie, les intérêts agricoles etc., recevront toute mon attention.

Je consacrerai aussi aux intérêts religieux et de l'éducation tout l'espace désirable. Bref, le Canada sera, comme par le passé, entièrement dévoué aux intérêts nationaux, et ceux qui ont visité sa nouvelle installation, ont pu s'apercevoir que mon programme ne renferme pas que des paroles.

On a pu constater déjà un changement, une transformation radicale, qui indique des arrangements financiers appuyés sur une large base. Mon ambition est de créer un établissement d'imprimerie de première classe.

Je n'aurai peut-être pas à surmonter les obstacles qu'ont rencontrés mes devanciers. La première tentative d'un journal français à Ottawa remonte à une trentaine d'années. Nous avons eu le Progrès en 1856 et le Courrier d'Ottawa en 1861. Le Canada parut pour la première fois en 1865; en 1878 furent fondés la Gazette d'Ottawa et le Fédéral; puis en 1879 le Canada revint à la vie.

Cette énumération seule indique les efforts de mes devanciers, et le travail fait par eux. Ils ont été les pionniers. Ils m'ont déblayé la voie.

Le développement de la population française dans l'Ontario rend, aujourd'hui, ma tâche beaucoup plus facile. Il y a vingt-cinq ans, il n'y avait qu'une trentaine de mille canadiens français dans l'Ontario. Il y en a, aujourd'hui, cent cinquante mille! Et puis, dans l'éducation, quel progrès accompli! Il suffit de mentionner ces deux faits pour faire constater la difficulté qu'il y a eue d'abord à implanter un organe français dans Ottawa avec les meilleures conditions qui s'offrent aujourd'hui.

Je compte, toutefois, sur l'indulgence et la bienveillance du public. Quelles que soient les facilités nouvelles, on comprendra aisément que ma tâche est encore très lourde, et que mon succès sera proportionné à l'encouragement que je recevrai du public. Je compte sur cet encouragement, et la connaissance intime que j'ai des canadiens-français d'Ottawa et de ses environs me donne raison d'y compter.

Les lecteurs se plaignent souvent de ne pas avoir pour leur argent. C'est ce qui m'a engagé à transformer le Canada, comme le présent numéro l'indique, et on trouvera, j'en ai la confiance, que j'offre assez de matière à lire pour le prix de l'abonnement. Avec ces quelques explications,

J'ai l'honneur d'être

OSCAR McDONELL,

Directeur.

### A nos correspondants

Nous prions nos correspondants de bien vouloir nous donner un nom responsable pour tous les écrits qu'ils nous feront parvenir.

Toute correspondance qui ne sera pas insérée pour une raison ou pour une autre sera détruite; les manuscrits refusés ne seront pas rendus.

### Avis

Nous adressons ce numéro à différentes personnes qui résident en dehors de la ville. Celles de ces personnes qui désirent recevoir notre journal sont priées de nous remettre sans retard le prix de l'abonnement, qui est de \$3.00 par année, ou \$1.00 pour quatre mois, via que notre journal est invariablement payable d'avance.

Dans la confection de nos listes d'abonnés, nous n'adresserons le Canada qu'aux personnes qui se seront inscrites en règle avec nos conditions d'abonnement.

### A nos confrères

Nous prions nos confrères de bien vouloir échanger avec nous

### A nos amis

Les amis de notre feuille nous obligeront infiniment en nous faisant parvenir toutes les nouvelles de leur localité, qui sont de nature à intéresser nos lecteurs. Désirant faire du "Canada" un journal de première classe, nous avons besoin du concours de tous ceux qui ont à cœur la prospérité d'un organe Canadien-français à Ottawa.

### LA CONFERENCE INTER-PROVINCIALE

Nos lecteurs savent qu'il s'est tenu à Québec, il y a trois ou quatre semaines, une conférence dite inter-provinciale, convoquée par le gouvernement de Québec. Ses travaux ont duré une dizaine de jours, et les résolutions adoptées par elle, un nombre de 26, viennent d'être livrées à la presse.

La conférence paraît avoir été unanime sur 25 de ces résolutions. Mais le désaccord s'est produit, lorsque l'on a proposé un vote de sympathie pour la législature de Manitoba dans son présent conflit avec le désaveu fédéral au sujet du chemin de fer de la rivière rouge.

Les délégués du Nouveau-Brunswick se sont abstenus sur ce point, et ont fait enregistrer leur dissentiment.

La conférence se composait des membres suivants, dont les noms apparaissent au bas des résolutions: Olivier Mowat, premier ministre de Québec et procureur général. Honoré Mercier, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse et secrétaire de la province. Andrew G. Blair, premier ministre du Nouveau-Brunswick, procureur-général. J. Norquay, premier ministre de Manitoba, président du conseil et secrétaire de la province. C. F. Fraser, conseiller exécutif d'Ontario et commissaire des travaux publics. Arthur S. Hardy, conseiller exécutif d'Ontario et secrétaire de la province. A. M. Ross, conseiller exécutif d'Ontario et trésorier. Geo. W. Ross, conseiller exécutif d'Ontario et ministre de l'instruction publique. David A. Ross, conseiller exécutif de Québec. Arthur Turcotte, conseiller exécutif de Québec et commissaire en terminant des terres de la couronne. Joseph Sheehy, conseiller exécutif de Québec et trésorier de la province. Chas. A. E. N. Gagnon, conseiller exécutif de Québec, secrétaire et registraire de la province. J. McShane, conseiller exécutif de Québec et commissaire de l'agriculture et des travaux publics. Geo. Duhamel, conseiller exécutif de Québec et solliciteur général.

F. G. Marchand, créateur de l'Assemblée législative de Québec. J. W. Longley, conseiller exécutif de la Nouvelle-Ecosse et procureur général. A. McGillivray, conseiller exécutif de la Nouvelle-Ecosse. David McLellan, conseiller exécutif, secrétaire de la province et receveur général du Nouveau-Brunswick. C. E. Hamilton, conseiller exécutif de Manitoba et procureur général.

Nous arrivons après les autres en parlant, aujourd'hui, de ces chefs politiques et de leurs travaux; mais nous ne serions pas justifiable de garder le silence, vu l'importance capitale du sujet.

Les délégués ont formulé un nouveau programme politique pour le parti libéral, ou un nouveau cri de guerre en vue des élections futures. A l'avenir le parti réformiste ou libéral ne parlera plus de la pondération de Riel. Ce cri est usé; mais il commence dès maintenant une agitation dans le sens des résolutions de la conférence.

Que demande le nouveau programme réformiste? Dix-huit amendements constitutionnels, dont l'adoption bouleverserait tout notre système politique, et ces amendements substituerait une réorganisation beaucoup plus imparfaite que le système de gouvernement établi par l'acte de l'Amérique britannique du nord de 1867.

Le préambule se lit comme suit: Attendu qu'en rédigeant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et en délimitant dans cet acte les limites des pouvoirs législatif et exécutif ainsi que les attributions des législatures et des gouvernements fédéraux et provinciaux, les auteurs de la constitution ont fait une œuvre nouvelle, complexe et difficile et qu'on devait s'attendre à ce que l'expérience de ce nouveau système de gouvernement ferait sentir le besoin de beaucoup de changements nécessaires; que le fonctionnement pratique de cet acte durant vingt ans a mis à découvert bien des points de friction entre les gouvernements et les législatures du Canada et des provinces, a mis à jour de graves omissions dans ses dispositions et a démontré (quand sa phraseologie est venue à être interprétée judiciairement) que sous beaucoup de rapports on n'a pas exprimé ce qui était l'intention et l'importance de ce que les dispositions importantes sont obscures, et que le maintien de l'autonomie provinciale est nécessaire au bien être futur du Canada; que si cette autonomie doit être maintenue, il est devenu évident que l'acte constitutionnel doit être révisé et amendé; en conséquence les représentants et délégués des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, réunis en assemblée, croyant représenter les vues et les desirs du peuple du Canada, conviennent des résolutions suivantes comme base des amendements qui devraient être faits à l'acte constitutionnel, sauf l'approbation des diverses législatures provinciales:

Puis suivent les vingt-six résolutions. La première demande que la constitution fédérale soit amendée à l'effet de transférer au gouvernement impérial "le pouvoir de désavouer à sa discrétion les statuts passés par une législature provinciale."

Les motifs donnés pour cette résolution sont:

"Que ce pouvoir de désavouer peut être exercé de façon à donner au gouvernement fédéral un contrôle arbitraire sur la législation des provinces, dans les limites de leurs propres attributions, et que leur raison d'être constitutionnelle devrait être amendée en élevant au gouvernement fédéral ce pouvoir de désavouer les lois provinciales, laissant au peuple de chaque province, par ses représentants dans la législature provinciale, le libre exercice de son droit exclusif de légiférer sur les sujets qui lui sont assignés, sujet au désaveu de Sa Majesté en conseil, comme avant la confédération, le pouvoir de désavouer devant être exercé à l'égard des provinces d'après les mêmes principes que ceux suivis par le désaveu des lois fédérales."

Cet amendement serait loin d'améliorer la constitution fédérale. Ce serait mettre la législation des provinces à la merci d'un arbitre irresponsable, qui s'est déjà trop souvent trompé dans ses décisions

contradictoires sur ce qui nous concerne.

Le mode actuel n'est-il pas cent fois meilleur? Aujourd'hui le pouvoir de désaveu est réservé au gouvernement fédéral, qui est responsable aux chambres, dont l'une d'elle, la chambre des communes, est élue par le peuple et se compose des représentants des diverses provinces. Celles-ci ont donc beaucoup plus de garanties sous ce système que sous celui proposé par les sollicitants réformistes de la conférence.

Si le gouvernement fédéral désavouait arbitrairement un statut provincial, les représentants de la province lésée, dans les comités, pourraient maintenant se liguer et amener la chute du gouvernement.

Les provinces auraient-elles le même moyen d'action contre le gouvernement impérial? Evidemment non. On veut donc en venir les prétendus réformistes que M. Mercier a convoqués à Québec? Ils nous disent dans le préambule, cité plus haut, qu'ils veulent sauvegarder le maintien de l'autonomie provinciale?"

Nous pourrions dire avec plus de vérité que cette autonomie perdrait la seule protection qu'elle possède, si on la privait de l'appui des représentants des provinces dans les communes et l'exécutif fédéral, pour être abandonnée à la merci de Downing street, ou du parlement impérial, dans lequel nous n'avons aucun représentant.

Comment s'oppose, d'habitude, à Londres, le veto, ou le désaveu, aux lois coloniales? C'est un publiciste célèbre (feu M. Cauchon) qui nous le disait, en 1866, dans son étude sur le projet de confédération, p. 183.

"On a vu, dans le projet de loi de bureau qui examine les projets de loi et qui décide de leur sort, et c'est sur son opinion que le souverain les accepte ou les rejette."

En est-il ainsi sous le système actuel? D'après notre constitution fédérale, le gouverneur général ne désavoue une loi provinciale que sur l'avis de ses ministres. Or, ceux-ci sont les représentants des provinces. Ils sont élus par elles, et de plus, leur sort dépend, dans les communes, de la majorité des députés des diverses provinces.

La réforme suggérée par la première résolution de la conférence n'en est donc pas une. Elle substituerait plutôt un régime arbitraire à un système, qui renferme tous les contrepois désirables.

Mais la conférence n'a pas dit toute sa pensée dans sa première résolution.

Ce qu'elle veut réellement, c'est la démolition complète de notre édifice politique. Elle voudrait affranchir les législatures locales de toute dépendance. Elle voudrait affaiblir le pouvoir central, qui est le dépositaire de la souveraineté, pour conférer cette souveraineté aux législatures locales, conformément au système américain. L'expérience de nos voisins devrait pourtant nous suffire, et nous faire préférer le système, qui nous régit. Chez nos voisins, c'est cette centralisation du pouvoir, qui a rendu possible, il y a vingt-six ans, la grande guerre civile qu'ils ont eue.

Les diverses résolutions de la conférence, ne sont qu'un tissu de fausses représentations. De récentes que les ont rédigées, la constitution adoptée en 1867 n'a rien de bon. Il faudrait tout recommencer. Il faudrait adopter de nouveaux arrangements financiers en faveur des provinces; il faudrait réorganiser le sénat, le rendre la moitié électif par les provinces et en faire nommer la moitié par le gouverneur général; il faudrait de plus abolir les conseils législatifs, etc., etc.

Pourtant le système fédéral que nous possédons est l'œuvre des chefs grits, qui s'allièrent aux chefs conservateurs, en 1865, pour le consacrer. C'est feu George Brown, c'est l'ex-premier ministre MacKenzie et leurs partisans, qui ont accepté et fait adopter l'acte constitutionnel de l'Amérique Britannique du Nord.

L'honorable George Brown disait le 8 Février 1865, dans son discours sur le projet de confédération, qui était alors soumis à la considération du parlement:

"I believe it contains the best features of all the suggestions that have been made in the last ten years for the settlement of our troubles, and the whole feeling in my mind now is one of joy and thankfulness that there were found men of position and influence in Canada who, at a moment of serious crisis, had nerve and patriotism enough to cast aside political partisanship, to banish personal considerations, and unite for the accomplishment of a great and so fraught with advantage to the common country."

M. Mackenzie parla alors avec autant de force dans le même sens.

Aujourd'hui, cependant, les chefs libéraux veulent tout briser, tout démolir, tout désorganiser. Quelle conséquence!

Il y a bien d'autres choses à dire sur le nouveau programme libéral, et nous y reviendrons.

Et attendez-vous à voir, dans plus d'un mois, la publication des vingt-six résolutions.

On nous télégraphie, aujourd'hui, de Montréal, que l'on prépare une grande démonstration à Sir Hector Langevin, à l'occasion du rétablissement de sa santé. L'association conservatrice de Montréal, et le "Juno" conservateur club ont pris l'initiative, et chacune de ces associations présentera à Sir Hector un adresse appropriée à la circonstance. Le télégramme ajoute que l'acte de la fête sera rebaptisé par la présence du secrétaire d'Etat, l'honorable M. Chapleau. Cette démonstration prouvera une fois de plus l'esprit d'union, qui régit dans le parti conservateur, et surtout que l'attachement au chef distingué, que la maladie vient de frapper, est plus profond que jamais.

Sir Adolphe-Garçon est parti, jeudi, pour la Colombie Anglaise. Il est accompagné par Lady Garçon, Mlle Garçon, son secrétaire, le Capt. Bennett, et le colonel Power. Leur absence durera trois semaines.

M. Nantel, M. P. P., et M. Wurtelo, de Montréal, viennent de faire l'acquisition du journal La Presse.

M. Nantel a déjà fait sa marque dans le journalisme comme rédacteur du Nord, publié à St. Jérôme. Nous avons toujours eu en lui un confrère bien vaillant, et en lui un homme bien vaillant, une plume expérimentée et un cœur vaillant.

Sir Charles Tupper, ministre des finances, et l'honorable M. Thompson, ministre de la justice, sont partis, mardi dernier, pour Washington, où ils vont prendre part à la conférence canadienne. Sir Charles Tupper est l'un des trois plénipotentiaires nommés par le gouvernement anglais comme membres de cette conférence. Les deux autres sont M. Chamberlain et Sir Sackville West, ministre anglais à Washington.

Une association conservatrice se formera à Hull, la semaine prochaine.

L'Interprète, journal de M. E. Vanturnel, M. P., qui se publie à E. Vanturnel comme l'un des membres de la conférence, qui s'est tenue à Québec le non du député de Prescott brille par son absence parmi les divers signataires. Preuve que M. E. Vanturnel n'a pas même tenu la chandelle au sein de cette assemblée grit.

Un intérêt sérieux de communication, à la P. M., a été remis au prochain numéro de ce journal.

Les objections préliminaires dans la constitution de l'élection du comité d'Ottawa ont été présentées devant la cour d'Appel au nom de M. R. Chabot, M. P., par M. Champagne avocat de Hull.

Notre confrère, M. G. G. Gagnon, de La Motte, est la semaine dernière en Europe pendant un an.

Déjà d'un Evêque

Nous ayons vu avec douleur que Sa Grandeur Mgr. Larocque, évêque de St. Hyacinthe, est décédé hier soir.

Les funérailles auront lieu mercredi. Sa Grandeur Mgr. Duhamel y assistera.

## FERRONNERIES

DE TOUTES ESPECES

## POELES

DE CUISINE ET DE PASSAGE

En Gros et au Détail

Ottawa, 19 Nov. Ottawa-1a.

B. G. LAVERDURE, 69 & 75

## La Grande Salle de Varietes

Entrepôt de Fournitures pour Maisons. Maisons meublées dans tous les détails pour

## ARGENT COMPTANT

Ou d'après le système de paiements par versements mensuels

Joseph Boyden, 532 et 534 rue Sussex.

Ottawa 19 Nov. 1887-1a.

## QUARTIER BY

L'ELECTION MUNICIPALE

C'est mardi prochain qu'a lieu dans ce quartier une élection pour remplacer l'ex-échevin Germain, qui est allé se fixer à Québec.

Les deux candidats sur les rangs sont M. Laverdure et M. Larose, deux citoyens bien connus, mais deux citoyens qui n'ont certainement pas les mêmes titres à la haute charge d'échevin dans notre conseil de ville.

Le plus digne des deux, incontestablement, est M. Laverdure, qui a déjà pour lui des antécédents dans la vie publique, ainsi que l'âge, l'expérience et une indépendance de fortune enviable.

M. Laverdure a déjà été conseiller de ville, et le public n'a eu qu'à se féliciter de son zèle et de son efficacité, notamment en sa qualité de président du comité du feu. C'est lui, qui, en 1883, fut l'un des principaux promoteurs de l'éclairage de la cité au moyen de l'électricité.

Quelques adversaires peu scrupuleux l'ont accusé, aujourd'hui, de s'être opposé à la construction du pont de la rue St. Patrice, sur l'ancien site, et d'avoir contribué à faire chasser les charretiers des stations qu'ils occupent près des bâtiments départementaux et du parc Major Hill.

Nous sommes autorisés à repousser ces deux accusations. M. Laverdure est un des plus ardens partisans de la reconstruction du pont de la rue St. Patrice. Quant à l'affaire des charretiers, comment M. Laverdure pourrait-il être en quoi que ce soit, responsable de leur expulsion, lorsqu'il ne fut pas partie du conseil de ville? Non, on n'a rien de sérieux à invoquer contre ce respectable citoyen, et l'imagination seule est capable de lancer ainsi, à tort et à travers, contre lui des accusations, qui n'ont aucun fondement.

Notre opposition à M. Larose s'appuie, au contraire, sur les plus hautes considérations. Nous n'avons rien à dire sur sa respectabilité personnelle; mais son âge, son expérience ne sont pas aussi recommandables que l'âge et l'expérience de M. Laverdure. Sa position sociale, ou son indépendance de fortune, n'est pas, non plus, à la hauteur de celle de son adversaire. Or, nos concitoyens canadiens français du quartier By, auxquels nous nous adressons particulièrement, ne doivent pas perdre de vue qu'ils ont droit, dans le conseil de ville, à une influence en rapport avec leur nombre, en rapport avec les intérêts qu'ils possèdent dans la cité.

On se plaint souvent que l'infériorité française est faible. Connaissez-vous la vraie cause de cette faiblesse? Vous pouvez y remédier par le choix de vos représentants. Choisissez donc, parmi vous, les meilleurs représentants, choisissez les plus expérimentés et les plus dignes sous tous les rapports, et cette faiblesse disparaîtra comme par enchantement.

Rendez-vous en foule aux comités de M. Laverdure, ce soir, les soirs suivants, jusqu'à la votation, mardi.

L'un des comités se réunit chez M. Boule, coin des rues Friel et Clarence, et un deuxième comité s'assemble chez M. Piquet, coin des rues Cobourg et Clarence.

## EXEMPTION DE TAXES

Le conseil de Papineauville a promis d'accorder l'exemption de taxes municipales, pour une période de quinze ans, à toute personne qui bâtit des moulins ou manufactures sur un terrain de cent acres situé sur la ligne du Pacifique Canadien du côté opposé à la gare. On dit que MM. McLaughlin, de Arnprior, et M. M. Gilles et Freres, de Brantford, Ont., ont l'intention de construire des scieries considérables dans cette localité.

## ENTREPOS

De Douane

500 abasement du Bureau de Poste.

## C. NEVILLE

EPICIER

No. 118 Rue Rideau, Ottawa.

Importe directement ses vins purs et liqueurs

Entrepôts de l'acier, 87 rue Somerset.

Ottawa, 19 Nov. 1887-1m

## H. H. PIGEON & CIE.

Importateur de marchandises sèches d'Europe et de goût.

## Reconnu

pour vendre leur marché d'ailleurs.

Cet automne spécialité dans les Bœufs

551 Rue

Ottawa

## A propos de ROBES

## ETOFFES A ROBES

Il est impossible de concevoir rien de plus complet. Il est superflu d'ajouter que les prix sont des plus avantageux. Si vous désirez épargner de l'argent, ne manquez pas de venir nous faire une visite à bonne heure et vous procurer ce qu'il y a de mieux à votre choix dans tous les départements d'après nos prix les plus réduits.

N. B.—La merveille de jour. Nos

## GANTS DE KID

De 45 cents, à quatre boutons, des couleurs les plus nouvelles.

## MAGASIN A BON MARCHÉ

L'établissement par excellence pour la confection de Robes

## Dupuis & Nolin

Ottawa, 19 Nov. 1887-1a.

## B. G. G.

Ottawa

## Flanelles!

Flanelles!

Flanelles!

## BRYRON

GRAHAM & CIE.

150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie